

Compte-rendu du Comité de pilotage du 31 août 2015 à Priziac

Etaient présents :

Daniel-Yves ALEXANDRE	Bretagne vivante
Sandrine BEDART	Directrice Générale des Services de Roi Morvan Communauté
Gilles BERNARD	Mairie de Langonnet
Yves BRISHOUAL	Fédération des chasseurs du Finistère
Arnaud CHOLET	Cellule ASTER – Conseil Départemental du Morbihan
Vincent COLASSE	Conservatoire Botanique National de Brest
Jo DANIEL	Président du Syndicat du Scorff
Sébastien GUILLARD	DDTM du Morbihan
Christophe JANNO	Eau et Rivières de Bretagne
André LE CORRE	Maire du Faouët
Ange LE LAN	Maire de Meslan – Président du COPIL Natura 2000 Rivière Ellé
Dominique LE NINIVEN	Maire de Priziac
Nathalie MORVAN	DDTM du Morbihan
Michel MORVANT	Maire de Plouray
Coralie MOULIN	DREAL Bretagne
Pascal NICOL	Service environnement - COCOPAQ
Gilles PAILLAT	DREAL Bretagne
Alain PERRON	Chambre d'agriculture du Morbihan
Pierrick PUSTOC'H	Réserve Naturelle Régionale de Glomel - AMV
Philippe QUILLAY	ONCFS – Service Départemental du Morbihan
Isabelle SALOMON	Chambre d'agriculture du Finistère
Daniel SKOCZ	Mairie de Guisriff
Romain SUAUDEAU	SMEIL
Mélanie ULLIAC	Réserve Naturelle Régionale de Glomel - AMV
Dominique WILLIAMS	UMIVEM
Bérengère FRITZ	Chargée de mission Natura 2000 Rivière Ellé

Etaient excusés :

Christophe BAYOU	Délégué interrégional de l'ONCFS
Mikaël DORE	Sous-préfet de Pontivy
Martine GIUGE	Représentante de la FHYM
Hélène LE NY	Maire de Le Saint
Jean Paul LAFITTE	Maire de Querrien
David Le SOLLIEC	Maire de Gourin

Suite à cette présentation, G. Paillat ajoute que la proposition actuelle fait suite au travail engagée en 2012 par Roi Morvan Communauté, qui avait conduit à une situation bloquante. Les services de l'Etat et notamment la DREAL Bretagne ont apporté leur appui à l'opérateur pour établir la méthodologie présentée et construire une proposition de nouveau périmètre, mesurée et qui réponde aux objectifs fixés dans le document d'objectifs (DOCOB) du site.

Sur la base de cette proposition, la phase de concertation qui s'ouvre maintenant doit permettre les discussions les plus larges possibles pour finaliser un projet partagé.

C. Janno demande si le projet de nouveau périmètre a permis d'augmenter les surfaces d'habitats d'intérêt communautaire « Chênaies acidiphiles atlantiques » par rapport au site actuel. B. Fritz répond que la cartographie des habitats n'a pas été réalisée sur le projet de nouveau périmètre mais que des secteurs forestiers ont été ajoutés. Pour identifier leurs pertinence en terme de qualité des habitats, une collaboration avec le Centre Régional de la Propriété Forestière va être menée pour localiser les zones à enjeu Natura 2000 et celles qui n'ont pas d'intérêt à intégrer le site.

D.Y. Alexandre trouve dommage d'avoir écarté systématiquement toutes les parcelles cultivées car une modification ou un arrêt de certaines pratiques agricoles apportent une diversité de faune et de flore intéressante.

D. Skocz demande comment réagissent les agriculteurs à l'augmentation du périmètre dans les zones cultivées.

G. Paillat répond qu'à l'heure actuelle, les propriétaires et exploitants concernés par le projet de nouveau périmètre n'ont pas été informés individuellement. Seule une rencontre avec les représentants de la chambre d'agriculture a eu lieu pour expliquer la méthodologie et son application.

A. Perron complète la réponse en rappelant que la chambre d'agriculture n'est pas opposée à une modification du périmètre sur les secteurs présentés identifiés comme des priorités fortes et très fortes dans le DOCOB. La profession a bien conscience de la richesse patrimoniale du territoire.

Dans le cadre de la concertation, la chambre d'agriculture demande que les propriétaires concernés, qu'ils soient exploitants ou non, soient informés du projet en cours pour ne pas être mis devant le fait accompli. De plus, concernant les activités agricoles, la chambre demande que des réponses soient apportées sur les points suivants :

- les conséquences pour les activités agricoles dans le périmètre rapproché du site Natura 2000,
- l'intégration dans la PAC du nouveau périmètre du site Natura 2000 lorsqu'il sera validé, et notamment les impacts en terme de gestion des prairies, en lien avec les changements prévus par la PAC 2015 pour les prairies naturelles de plus de 5 ans dans les sites Natura 2000.

N. Morvan apporte quelques éléments de compréhension concernant la PAC et l'engagement de la France dans son verdissement, notamment via le maintien de prairies naturelles, de landes et parcours. La PAC 2015 introduit une nouvelle catégorie de prairies dites « sensibles » pour les prairies temporaires de plus de 5 ans dans les sites Natura 2000. Ces prairies sensibles sont assimilées à des prairies permanentes, donc sans retournement possible, sous réserve de devoir rembourser les aides perçues pour non respect des engagements.

A. Perron précise que sur notre territoire, les prairies temporaires de plus de 5 ans qui passeraient en prairies sensibles auraient un impact sur le rythme des rotations et des assolements dans les exploitations. C'est pourquoi la chambre d'agriculture demande de limiter le projet de nouveau périmètre du site Natura 2000 à une bande de 10 à 15 mètres sur les zones cultivées. Ainsi, l'exploitation habituelle sur le reste de la parcelle est possible. Néanmoins, cet élément restant à l'appréciation de chacun, il est important d'informer les personnes concernées.

G. Bernard confirme que le retrait du périmètre Natura 2000 sur les zones cultivées est positif. De plus les prairies naturelles maintenues dans le projet de nouveau périmètre présentent souvent un faible intérêt agronomique donc des rendements faibles si elles étaient mises en culture.

Sur la question de la concertation, G. Paillat rappelle les demandes du sous-préfet de Pontivy qui sont d'informer les personnes concernées par le projet de nouveau périmètre du site Natura 2000 et de ne pas impacter les activités économiques. Les groupes de travail prévus par secteur auront donc bien pour but de recueillir les avis de chacun et d'en tenir compte pour peu qu'ils soient raisonnables et argumentés. Pour conclure sur la question des prairies naturelles, l'orientation actuelle va dans le sens du maintien des prairies permanentes au sein du réseau Natura 2000 afin de stabiliser le ratio régional.

D. Williams exprime son intérêt sur la méthodologie présentée et confirme que les zones humides semblent une bonne base de construction du projet de nouveau périmètre. Elle déplore toutefois l'absence de prise en compte des données habitats et espèces protégées.

G. Paillat répond qu'effectivement, cette clé d'entrée serait intéressante mais qu'avec les moyens techniques et financiers disponibles, il n'est pas envisageable de réaliser une cartographie des habitats et des espèces sur tout le projet. Le choix de privilégier les zones humides comme base de travail s'appuie sur l'hypothèse que ces espaces regroupent la biodiversité la plus intéressante.

P. Pustoc'h ajoute que les territoires de la communauté de communes du Kreizh Breizh et de Roi Morvan Communauté disposent d'une cartographie de la végétation sur la base de photo-interprétation assez récente susceptible d'apporter des informations complémentaires.

Les remarques étant épuisées, Ange Le Lan conclue la réunion et remercie les participants. Il précise qu'en l'absence de points d'opposition sur le projet de nouveau périmètre et sur la méthodologie utilisée, le travail peut se poursuivre par l'organisation de groupes de travail par secteur, sur la base du calendrier présenté.

Ange Le Lan

Président du Comité de Pilotage
du site Natura 2000 Rivière Ellé